

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la CC du Cordais Causse aux Cabannes, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Présentation et approbation du Compte Administratif 2023  
Référence : D 2024.2

Délégués en exercice : 23    Suppléants : 14  
Délégués présents : 13  
Voix délibératives : 12

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Christine BARRILLIOT, Bernard BOUVIER, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Françoise EMERIAUD, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Bernard TRESSOLS, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain BOYER, Sandrine SANDRAL,

Titulaires excusés : J-Louis BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Fatima SELAM, Didier SOMEN, Pascal THIERY

Suppléants présents sans voix délibérative : Laurence POILLERAT ZEGANADIN

Suppléants excusés : J-François KOWALIK, J-Michel SIBRA,

Autres participants sans voix délibérative : Stéphanie CANTALOUBE, Justine CHOLLET, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Michel REYNES

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du PETR de l'exercice 2023.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

**M. Jean-Marc BALARAN élu Président de séance**, présente par section et par chapitre les crédits ouverts au budget 2023, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion 2023.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	553 787,15	G	608 276,94
	Section d'investissement	B	149,00	H	2 625,77
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	363 895,53 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	24 624,31 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	553 936,15	= G+H+I+J	999 422,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	553 787,15	= G+I+K	972 172,47
	Section d'investissement	= B+D+F	149,00	= H+J+L	27 250,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	553 936,15	= G+H+I+J+K+L	999 422,55

## Résultat de fonctionnement 2023 :

Recettes de fonctionnement :	608 276.94 €
Dépenses de fonctionnement :	553 787.15 €
<b>Résultat de fonctionnement 2023 :</b>	<b>54 489.79 €</b>
Excédent 2022 reporté :	363 895.53 €
<b>Excédent global de fonctionnement :</b>	<b>418 385.32 €</b>

## Résultat d'investissement 2023 :

Recettes d'investissement :	2 625.77 €
Dépenses d'investissement :	149.00 €
<b>Résultat d'investissement 2023 :</b>	<b>2 476.77 €</b>
Excédent 2022 reporté :	24 624.31 €
<b>Excédent global d'investissement :</b>	<b>27 101.08 €</b>

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire de 56 966.56 €**, qui se traduit par un **excédent total cumulé de 445 486.40 €**.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président de séance (*Monsieur Jean-Luc ESPITALIER* *Président ne prenant pas part au vote*), le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le Compte Administratif 2023 et acte le report automatique de chaque section,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,**

**Le Président,  
J-Luc ESPITALIER**



**Le secrétaire de séance,  
Bernard BOUVIER**

